

La Charge de la Dette en Afrique Restreint son Espace Budgétaire

L'Afrique faisait déjà face à une crise de la dette même avant l'épidémie de COVID, ayant accumulé une dette totale de 547 milliards de dollars avant la pandémie. Selon les estimations de l'Institut Brookings, dès 2017, 19 pays africains avaient dépassé le seuil de 60% de dette par rapport au PIB fixé par le Programme de Coopération Monétaire Africaine (AMCP) pour les économies en développement, tandis que 24 pays avaient dépassé le ratio de 55% de dette par rapport au PIB suggéré par le Fonds Monétaire International.

De plus, comme décrit ci-dessus, les pays africains ont dû faire face à d'importantes pressions budgétaires en raison des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 et ont été contraints de contracter davantage de prêts en tant que formes alternatives de financement au-delà de l'APD. Et tout cela, combiné au ralentissement de l'activité économique et aux confinements, a conduit à une aggravation de la situation de la dette en Afrique, restreignant sévèrement l'espace budgétaire du continent. L'implication est que des stratégies de gestion de la dette, couplées à des politiques fiscales plus fortes, seront des ingrédients nécessaires dans la démarche pour mobiliser davantage les ressources nécessaires au financement des priorités de développement de l'Afrique.

La Nécessité d'Améliorer la Mobilisation des Ressources Domestiques

Les ressources domestiques demeurent au cœur de la stratégie globale de mobilisation des ressources en Afrique. Elles sont plus fiables (leur variance relative est plus faible que celle de l'Aide Publique au Développement, ECA) et plus adaptables aux priorités nationales. Le niveau de ressources générées localement est également plus important que celles générées à partir de sources internationales ou étrangères telles que l'Aide Publique au Développement, les Investissements Directs Étrangers (IDE) ou les envois de fonds. Par exemple, sur la période 2011-2016, les recettes fiscales en Afrique ont en moyenne atteint 510 milliards de dollars, contre 52,65 milliards de dollars générés en moyenne par l'Aide Publique au Développement pendant la même période. De plus, la diminution des flux des Investissements Directs Étrangers (IDE) vers l'Afrique, leur répartition inégale et inéquitable sur le continent ont eu un impact limité en termes de source de financement du développement pour le continent. En effet, les flux d'IDE vers l'Afrique ont chuté à 42 milliards de dollars en 2017, soit une baisse de 21% par rapport à 2016.

Les Flux Financiers Illicites et leur Impact Néfaste sur la Mobilisation des Ressources Domestiques

Pendant la période 2000-2015, les Flux Financiers Illicites (FFI) nets entre l'Afrique et le reste du monde ont atteint en moyenne 73 milliards de dollars par an rien qu'en raison de la ré-expédition des marchandises (ECA). Global Financial Integrity estime que le montant des flux financiers qui ont quitté l'Afrique par d'autres voies a atteint en moyenne 26,7 milliards de dollars par an sur la période 2005-2014 (Spanjers et Salomon, 2017). Au total, cela représente 100 milliards de dollars par an, soit 4% du produit intérieur brut du continent. Boyce et Ndikumana (2012) ont estimé que le capital de l'Afrique aurait augmenté de plus de 60 % sans ces flux, et le PIB par habitant serait jusqu'à 15 % plus élevé.

De plus, le Groupe de Haut Niveau dans son rapport sur les FFI a déclaré que compte tenu de la dépendance bien connue de plusieurs pays africains à l'égard de montants importants d'Aide publique au développement (APD), la perte de ressources par le biais des FFI ne peut que renforcer leur dépendance à l'égard des donateurs. De plus, Cobham (2014) affirme que les FFI peuvent générer une dégradation environnementale, des préoccupations de sécurité et des conflits autour des ressources en Afrique. De la même manière que la corruption, les FFI menacent également et affaiblissent les institutions publiques et l'État de droit. Il a également été démontré que les FFI en provenance des pays africains découragent l'ajout de valeur aux ressources naturelles du continent. Cela est particulièrement préjudiciable au continent étant donné le rôle important que l'ajout de valeur joue pour assurer une croissance durable et inclusive (ECA, 2017a ; ECA et Commission de l'Union africaine, 2014).

Quels sont les intérêts des pays africains dans la réforme de la fiscalité mondiale?

Selon l'Union Africaine (UA) "la réforme de la coopération fiscale internationale nécessite de revoir définition d'agenda, processus transparent, gouvernance, et inclusivité sur la base d'une contribution équivalente." C'est vrai d'un point de vue procédural. Toutefois, il faut noter que du point de vue substantiel, la principale préoccupation du continent dans la réforme du système fiscal mondial a trait à l'augmentation des revenus disponibles pour les dépenses gouvernementales et l'investissement dans les économies domestiques. Le continent reste également préoccupé par l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, des pratiques utilisées pour l'évasion fiscale agressive par les multinationales, au détriment de ses efforts de mobilisation des recettes. Et en ce qui concerne l'économie numérique, l'Afrique doit continuer à insister pour que la fiscalité soit rendue possible là où l'activité économique a lieu..

La Solution du Cadre Inclusif de l'OCDE

Ces comportements de BEPS (Érosion de la Base d'Imposition et Transfert des Bénéfices) sont rendus possibles par une combinaison de plusieurs facteurs : la mondialisation accrue, les incohérences dans les lois fiscales de différents pays, et la facilité de transfert de la "propriété intellectuelle". L'essor des paradis fiscaux pour les entreprises a également été un facteur majeur facilitant la capacité des grandes entreprises à transférer des bénéfices pour éviter l'imposition du pays hôte. Le processus du Cadre Inclusif (CI) de l'OCDE avec sa solution à 2 piliers est ostensiblement conçu pour résoudre le problème BEPS.

Cependant, d'un point de vue africain, la solution de l'OCDE s'est avérée ne pas être inclusive dans la façon dont elle a été conçue et mise en œuvre. La représentation et la participation des pays africains étaient limitées. Seuls 23 pays africains faisaient partie du CI au moment où la solution à deux piliers a été développée. De plus, les demandes et propositions des pays africains et d'autres pays en développement ont largement été ignorées dans les négociations, ce qui a conduit des pays tels que le Kenya, le Nigéria, le Pakistan et le Sri Lanka à ne pas approuver l'accord. De plus, des études ont depuis montré que les pays africains risquent de perdre des revenus sous la solution de l'OCDE plutôt que d'en gagner.

L'approche de l'ONU à la réforme fiscale mondiale : Les recommandations de l'ONU FACTI

À la lumière de l'analyse précédente, pour les pays africains, le processus de négociations de la réforme fiscale mondiale de l'ONU pourrait représenter une alternative préférée au processus de l'OCDE. Contrairement au cadre de l'OCDE, les États membres africains ont une meilleure chance de présenter une voix plus forte et une capacité plus réaliste d'influencer l'établissement de l'agenda dans un processus de l'ONU. En raison de ses implications étendues pour la capacité des pays à réaliser les SDGs (Objectifs de développement durable) et à financer leurs besoins de développement, l'ONU doit retrouver son rôle de chef de file dans les processus de réforme multilatérale, en particulier le processus de réforme fiscale mondiale. Avec son accent sur des notions normatives importantes telles que l'inclusivité, la participation, la légitimité, l'équité et la coopération internationale, les recommandations de l'ONU FACTI peuvent par exemple bien servir de point de départ pour les négociations des pays africains.

Le rapport FACTI avance la proposition que bien que le Pilier Deux puisse représenter un changement substantiel dans l'architecture fiscale internationale et comprend une proposition de rendre les entreprises multinationales sujettes à un niveau minimum d'imposition à l'échelle mondiale pour faire face à la délocalisation des bénéfices et la concurrence fiscale entre les juridictions, néanmoins la proposition de l'OCDE est remplie de complexités, ce qui peut entraver la capacité des pays à l'administrer.

En revanche, l'Article 12B, adopté par la Convention fiscale modèle de l'ONU, permettrait à des juridictions du marché d'avoir de plus grands droits de taxation, car il offre deux options pour taxer les revenus issus de ces services numériques, une base brute et une base nette, avec des conseils administratifs y compris sur la façon dont les bénéfices nets peuvent être calculés.

L'Article 12B pourrait effectivement représenter une avancée majeure en fournissant une approche pratique et simple qui est bien adaptée au contexte des pays en développement.

Voici quelques-unes des mesures à l'aide desquelles les négociateurs africains devraient évaluer si un accord conclu ferait progresser la cause du continent tel qu'énoncé ci-dessus. À cet égard, les présentes consultations visent à explorer les options disponibles à considérer par les négociateurs africains lors du processus de négociations fiscales mondiales de l'ONU, alors qu'ils évaluent les coûts et les avantages pour le continent de maintenir son adhésion à la solution à 2 piliers de l'OCDE ou de participer pleinement à un processus multilatéral tel que les négociations de l'ONU, qui sont basées sur l'inclusion, la participation, la légitimité, l'équité et la coopération internationale. On s'attend à ce que les participants examinent davantage les façons dont les mains des négociateurs africains peuvent être renforcées pour que l'Afrique parle d'une seule voix et que ses intérêts et sa position soient pleinement intégrés dans le processus de négociation.

OBJECTIF GLOBAL DES CONSULTATIONS

L'objectif global de ces consultations est de fournir aux participants une analyse et des recommandations sur les options stratégiques pour soutenir et renforcer les mains des négociateurs africains dans les négociations sur la réforme fiscale mondiale de l'ONU. La réunion vise en outre à solliciter des parties prenantes des suggestions et propositions sur la façon de s'assurer que la voix et les intérêts de l'Afrique sont efficacement intégrés et représentés.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES CONSULTATIONS

Les objectifs spécifiques des consultations comprennent :

1. Augmenter la compréhension des impacts de la solution à deux piliers de l'OCDE sur les capacités de mobilisation des ressources des pays africains et les perspectives de développement ;
2. Étendre la connaissance sur la manière dont les gouvernements africains peuvent renforcer la position du continent dans les négociations de l'ONU à travers des partenariats et la coopération internationale en travaillant en collaboration avec des groupes tels que le G-77, le G-24, et dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
3. Augmenter l'expertise sur le rôle des taxes et de la politique fiscale dans l'optimisation des capacités de mobilisation des ressources domestiques des pays africains ;
4. Recueillir les points de vue des participants sur les étapes stratégiques à suivre pour s'assurer que les recommandations convenues sont effectivement intégrées dans les négociations et les forums de l'ONU.

RÉSULTAT ATTENDU

À la suite de ces consultations, on s'attend à ce que les négociateurs africains dans les discussions de l'ONU sur la réforme fiscale mondiale soient mieux préparés, plus conscients et mieux informés sur les questions cruciales qui doivent impérativement être abordées pour que les intérêts du continent soient pleinement intégrés et reflétés dans les résultats des négociations. On espère également que ces consultations contribueront à ce que le continent s'exprime avec une voix forte et participe au processus de manière coordonnée.

DATE, FORMAT, ET PARTICIPANTS ATTENDUS

La consultation des parties prenantes aura lieu le **14 septembre 2023 de 14h à 16h30 GMT**. La réunion se déroulera sous un format virtuel. Il est prévu que les participants comprendront des représentants d'institutions politiques, d'institutions financières, de groupes de réflexion, du monde universitaire et d'organisations de la société civile dont le travail et les intérêts se recoupent avec le sujet de cette réunion.